



## Famille d'accueil - procédure

Par **GGDUC**, le **01/08/2019** à **12:07**

Bonjour,

Mes parents sont séparés depuis longtemps maintenant et ont refait chacun leurs vies avec d'autres personnes.

J'ai mes 2 demi-frères qui sont en famille d'accueil depuis 2 semaines et je le savais pas !

Quelle est la procédure? Comment est-ce que je peux me manifester et auprès de qui? Est-ce que je peux les prendre avec moi ?

Merci beaucoup pour vos retours.

Par **jodelariege**, le **01/08/2019** à **13:12**

bonjour

vos demi frères ont été placés en famille d'accueil car un juge des enfants a estimé ,au vu des rapports sociaux ,qu'ils étaient en danger au domicile de leur parents...

vous ne deviez pas avoir trop de relation avec le parent gardien des demi frères pour ne pas savoir qu'ils allés être placés en famille d'accueil...

vous pouvez vous adresser au service en charge du placement pour éventuellement obtenir un droit de visite...

Par **GGDUC**, le **01/08/2019** à **14:05**

Bonjour,

Merci pour la réponse.

Oui je ne le savais pas car je suis très colère contre mon père (problème de famille).

Mais je l'ai découvert par les réseaux sociaux quand j'ai vu la photo de mes frères pas chez la

famille mais avec des étrangers. Forcément ça surprend !

De quel service parlez-vous? la famille d'accueil ou bien directement le juge?

Un droit de visite est-il obligé? Je ne peux pas aller directement les voir (je veux pas faire de faux pas...)

Merci

Par **jodelariege**, le **01/08/2019 à 14:09**

un service type aide sociale à l'enfance(ASE) doit etre en charge de la situation et organiser le placement ... il faut d'abord rencontrer les éducateurs ou assistantes sociales qui suivent la famille.....

Par **GGDUC**, le **01/08/2019 à 14:14**

Très bien.

Ils sont dans un tout petit village de campagne et je pense pas qu'il existe une aide sociale à l'enfance là-bas. Je suppose que c'est la "grande" ville la plus proche qui dirige du coup les petits villages?

je vais chercher la liste des ase

Est-ce que vous sauriez, comment je dois me présenter, je ne suis que le grand-frère (demi-frère), c'est triste !

Par **jodelariege**, le **01/08/2019 à 14:19**

oui cherchez l'ASE de votre département et présentez vous le plus simplement possible :bonjour je suis le demi frère des enfants untels et j'aimerais avoir des nouvelles s'il vous plait.....pourrais je rencontrer l'éducateur en charge du dossier de la famille ou en charge du placement....

Par **GGDUC**, le **01/08/2019 à 14:20**



Merci en tout cas.

C'est vraiment triste que les services n'appellent pas la famille la plus proche.

Je me sens démuni et inutile pour eux c'est infernal !

Par **jodelariege**, le **01/08/2019** à **14:58**

avec plaisir.

Par **GGDUC**, le **05/08/2019** à **16:35**

Bonjour,

J'ai fait les démarches et j'ai enfin eu l'ASE (vacance oblige !!!!).

Je dois faire un courrier au juge pour lui expliquer que je veux voir mes petits frères.

Je ne sais pas quoi mettre dedans.

Est-ce que vous pouvez m'aider? Merci

Par **jodelariege**, le **05/08/2019** à **17:09**

bonjour il faut faire une lettre simple en vous présentant , en demandant poliment (j'aimerais ,me serait il possible? ou tout autre formule de ce type.....)de pouvoir rencontrer vos petits freres soit dans leur famille d'accueil dans un premier temps soit dans les locaux de l' ASE...

à la lecture de vos messages je ne doute pas que vous saurez vous exprimer de plus le juge des enfants ne veut pas d'une lettre digne d'un prix Goncourt mais exprimant les faits simplement et...courts car les juges n'ont pas trop de temps...

Par **GGDUC**, le **05/08/2019** à **17:17**



Super merci !

Par **jodelariege**, le **05/08/2019** à **18:05**

avec plaisir.